



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Publié le : 12/10/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 07 octobre 2026 à 18 heures 00

Question n°6

Désignation des représentants au Conseil d'Administration du Comité des Œuvres Sociales (COS)

Le Conseil d'Administration, convoqué le 30 septembre 2026, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Besançon.

Administrateurs en exercice : 17

Sous la présidence de Monsieur Clément DARQC, Vice-président du CCAS :

Etaient présents :

Monsieur Claude BILLOD / Monsieur Jimmy BRESILLION / Monsieur Philippe CADROT /
Monsieur Jérôme CUPILLARD / Monsieur Clément DARQC / Monsieur Bernard FALGA /
Monsieur José GOMES / Monsieur Michel JOURNEAUX / Madame Myriam LEMERCIER /
Monsieur Bertrand MÉNIER / Madame Laurence MULOT / Madame Flora SIMONIN /
Madame Séverine VÉZIÈS / Madame Sylvie WANLIN

Etaient absents :

Monsieur Yves CHANSON / Monsieur Ludovic FAGAUT, **donne pouvoir à**
Monsieur Clément DARQC / Monsieur Gérard MARION, **donne pouvoir à**
Monsieur Bernard FALGA

REÇU EN PREFECTURE

Le 12 octobre 2026

Date de dépôt en Préfecture :

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

025-262500564-20261007-D00205310-DE

DÉLIBÉRATION

Incidence financière
Sans incidence financière

Résumé : Les statuts de certaines associations de type Loi 1901 prévoient la présence, au sein de leur Conseil d'Administration, de représentants du Conseil d'Administration du CCAS. Ainsi, lors de l'installation du Conseil d'Administration du CCAS de Besançon le 20 mai 2026, il a été désigné de nouveaux représentants du CCAS au sein du Conseil d'Administration du Comité des Œuvres Sociales (COS) de la Ville de Besançon, à savoir un membre titulaire et un membre suppléant.

Néanmoins, le nombre d'élus représentant la Ville, Grand Besançon Métropole et le CCAS, devant siéger à cette instance n'ayant pas été atteint, il convient de procéder à une nouvelle désignation.

Au titre du CCAS, le Conseil d'Administration est invité à désigner 2 membres titulaires. Aucun membre suppléant n'est prévu.

Le Comité des Œuvres Sociales (COS) de la Ville de Besançon est une structure associative régie par la loi de 1901, dont le rôle est d'assurer la gestion des prestations sociales, culturelles et de loisirs des agents de la Ville de Besançon, de la Communauté urbaine du Grand Besançon et du CCAS.

Les statuts du COS prévoient la présence, au sein de leur Conseil d'Administration, de représentants du Conseil d'Administration du CCAS.

A ce titre, il est proposé de désigner le Vice-président et la Vice-présidente déléguée du CCAS en tant que membres titulaires.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés :

✓ Désignent M. le Vice-président et Mme la Vice-présidente déléguée en tant que représentants du CCAS au sein du Conseil d'Administration du Comité des Œuvres Sociales.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois suivant sa publicité.

Pour extrait conforme,
Le Vice-président du CCAS,

Clément DARCCQ



Pour : 15
Abstention : 1
Contre : 0
Ne prend pas part au vote : 0